



Commune de Grandevent

AVIS D'ENQUETE

L'enquête publique est ouverte du **22.11.2023** au **21.12.2023**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions du 4 décembre 1985, la Municipalité de Grandevent soumet à l'enquête publique complémentaire, du 22 novembre 2023 au 21 décembre 2023:

- Les modifications du plan d'affectation communal (PACom)

Elle met également en consultation, durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), ainsi que ses annexes.

Le dossier est déposé au greffe communal pour la durée de l'enquête publique, où il peut être consulté pendant les horaires d'ouverture du bureau communal. Le dossier est également publié sur le site internet de la Commune pendant la durée de l'enquête.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent impérativement être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée, ou déposées par écrit au greffe municipal, avant l'échéance du délai d'enquête.

La Municipalité